

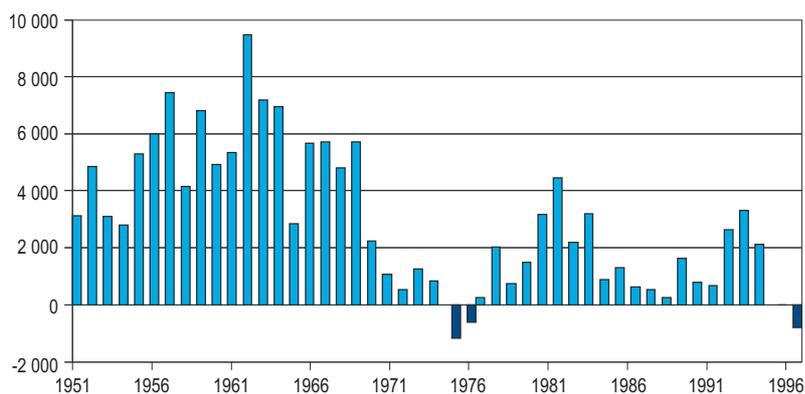
Communications statistiques

N° 5 / Mars 1999

Mouvements migratoires extérieurs du canton de Genève, de 1989 à 1997

Sommaire	Page
Introduction	2
1. Migrations et évolution démographique	3
2. Evolution des mouvements migratoires depuis 1961	5
3. Evolution depuis 1989	9
En guise de conclusion	16

Solde migratoire extérieur du canton, depuis 1951



Depuis l'après-guerre, le solde migratoire extérieur du canton de Genève évolue de manière contrastée. Des phases de renforcement du gain suivies d'affaiblissement de celui-là, voire de pertes, alternent. Une tendance semble, malgré tout, se dégager; les périodes de forte progression du solde positif se raccourcissent et le gain moyen montre des signes de tassement.

Ralentissement de l'immigration étrangère ...

... ses effets sur l'évolution démographique

Introduction

Au début de 1997, un communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique (OFS) portant sur les résultats du bilan démographique de la Suisse de l'année 1996, mettait l'accent sur un net ralentissement de l'augmentation de la population au cours de l'année écoulée. L'OFS relevait que parmi l'ensemble des facteurs de l'évolution de la population, le fléchissement de l'excédent migratoire étranger était celui qui avait pesé le plus lourdement sur la régression de l'ensemble du gain démographique, précisant encore que « l'immigration d'étrangers diminue depuis 1991, alors que le nombre de retours d'immigrés dans leur pays d'origine est resté stable ». Cette évolution s'est confirmée au cours de l'année 1997¹.

Sur le plan cantonal genevois, le même phénomène avait été constaté et commenté une année auparavant². Cette tendance s'est d'ailleurs encore renforcée en 1996 et 1997.

L'évolution à la baisse des soldes migratoires, en Suisse et à Genève en particulier, exerce une influence non seulement sur l'effectif de la population résidante mais, à plus long terme, sur sa structure même. En effet, cet apport migratoire a été longtemps, dans une forte proportion, le fait d'une population de jeunes actifs étrangers, dont le séjour débutait souvent avec un statut saisonnier³. Après avoir rempli les conditions de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers⁴, ceux-là voyaient leur autorisation saisonnière transformée en autorisation à l'année et pouvaient, dès lors, faire venir leur famille. Or cette source s'est notablement réduite ces dernières années et, pour l'instant, elle n'a pas été compensée par des gains migratoires suisses ou étrangers de structure démographique analogue. Au vu de cette évolution, à brève échéance, on pourrait même imaginer une période de pertes migratoires. Si cette évolution se poursuivait, elle renforcerait alors le vieillissement de la population résidante, déployant, peu à peu, ses effets négatifs sur le solde naturel lui-même (naissances - décès). En prolongeant à long terme cette hypothétique évolution, une régression de la population du canton pourrait même être envisagée, « toutes choses égales par ailleurs ».

¹ OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (OFS). *La population résidante permanente de la Suisse en 1997*. Communiqué de presse n° 71/98, Berne.

² OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE (OCSTAT). *Bilan démographique du canton de Genève* : en 1995, Données statistiques 1996/2, Genève; en 1996, Données statistiques 1997/4, Genève.

³ Voir encadré p. 18.

⁴ *Les étrangers dans la commune*, manuel édité par la Fédération des bourgeoisies et corporations, l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses et la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers. Berne, 1989.

1. Migrations et évolution démographique

Genève s'est trouvé, depuis toujours, ouvert sur l'extérieur, et la migration a joué un rôle prépondérant dans son évolution démographique depuis son entrée dans la Confédération, en 1815. Avant d'examiner plus précisément les tendances nouvelles qui semblent se dessiner depuis quelques années, retraçons, brièvement, l'évolution à plus long terme des principales composantes de l'évolution démographique du canton.

T - 01 Bilan démographique du canton, depuis 1900 (1)

Période	Canton de Genève					
	Chiffres absolus			Pour mille habitants		
	Solde naturel (2)	Solde Migratoire (3)	Solde total	Solde naturel	Solde Migratoire	Solde total
1900 / 1910	154	2 076	2 230	1	14	16
1910 / 1920	- 315	1 924	1 609	- 2	12	10
1920 / 1930	- 384	421	37	- 2	2	0
1930 / 1941	- 542	859	317	- 3	5	2
1941 / 1950	37	3 081	3 118	0	16	17
1950 / 1960	258	5 375	5 633	1	23	24
1960 / 1970	1 694	5 542	7 236	5	19	24
1970 / 1980	943	801	1 744	3	2	5
1980 / 1990	755	2 260	3 015	2	6	8
1989 / 1997	1 305	1 181	2 486	3	3	6

(1) De 1900 à 1990, périodes intercensitaires; de 1989 à 1997, statistique cantonale.

(2) Naissances - décès.

(3) Immigrants - émigrants.

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population
Office fédéral de la statistique - Recensements fédéraux de la population et des ménages

Les migrations, pilier de l'évolution démographique du canton

A l'évidence, depuis le début du siècle, le facteur essentiel de la progression de la population du canton, fut, jusque vers le début des années quatre-vingt, le **gain migratoire**. Le gain naturel (naissances - décès), en général d'une extrême faiblesse, voire négatif entre 1910 et 1941, prend de la vigueur depuis la fin des années cinquante avec les arrivées massives d'immigrés, principalement étrangers. A la suite de la récession économique du milieu des années septante⁵, les soldes migratoires s'effondrent (pertes en 1975 et 1976). Dès lors, quoique le gain naturel soit déjà plus faible que pendant la période 1960 - 1970, sa part dans l'évolution, positive, du gain démographique prend de l'importance.

Cette tendance se poursuit. De 1989 à 1997, conséquence du rajeunissement de la population dû aux migrations, le **gain naturel** est même supérieur, de peu, au gain migratoire. Historiquement, ce phénomène n'apparaît qu'au cours de quelques années exceptionnelles de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e. En outre, comme on peut le constater sur le graphique G-02, l'augmentation de la population résidante du canton ces dernières années a été soutenue, quasi exclusivement, par les **gains naturels et migratoires étrangers**, ceux-ci contribuant à renforcer ensuite l'effectif de la population suisse par le biais des changements d'origine (naturalisations, mariages, etc.).

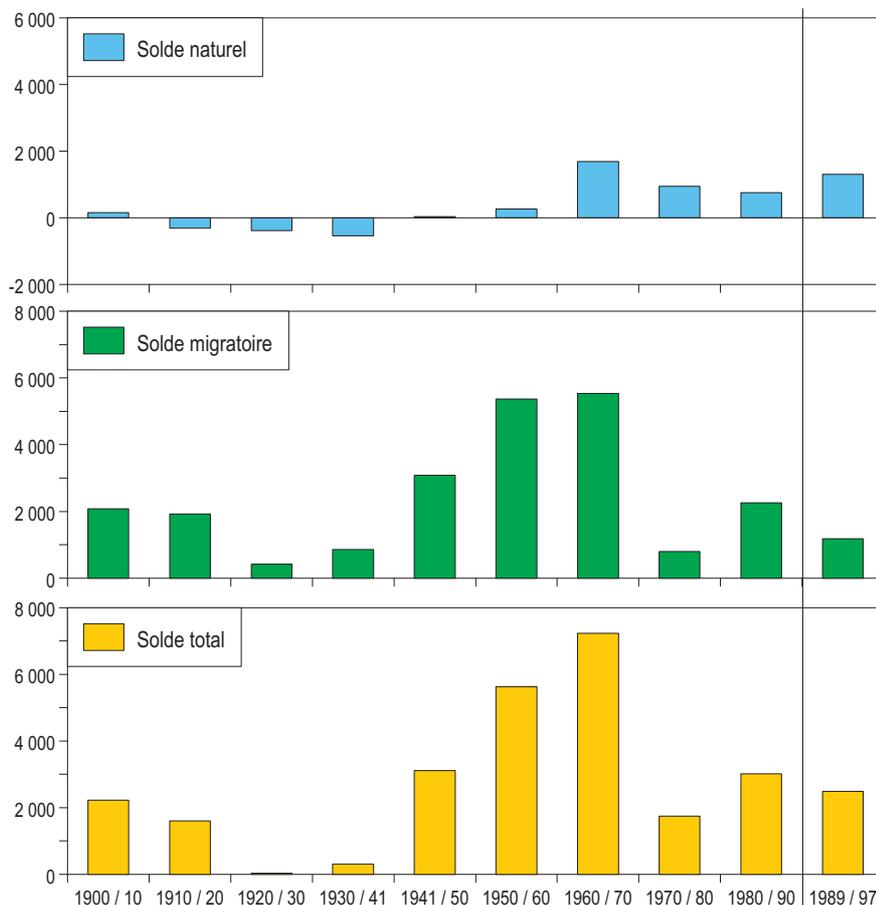
⁵ Conséquence du « premier choc pétrolier ».

⁶ Paul BAIROCH et Jean-Paul BOVEE, *Annuaire rétrospectif de Genève*, Département d'histoire économique, Université de Genève, 1986.

G - 01 Bilan démographique du canton, depuis 1990 (1)

Moyennes annuelles

Canton de Genève



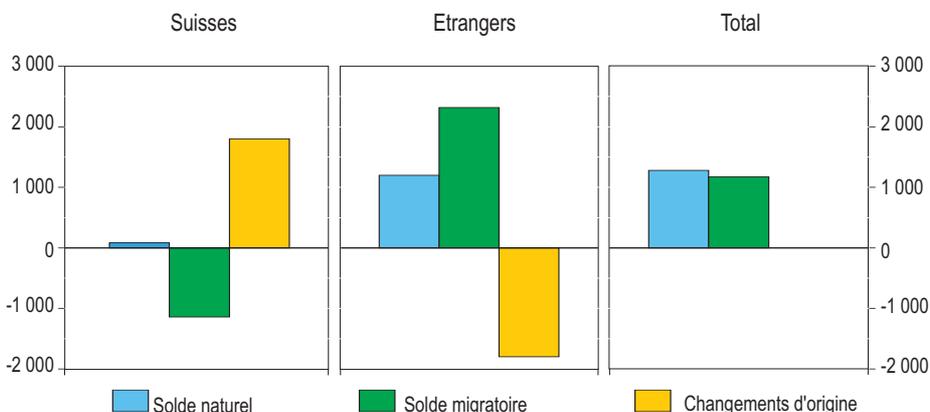
(1) De 1900 à 1990, périodes intercensitaires; de 1989 à 1997, statistique cantonale.

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population
Office fédéral de la statistique - Recensements fédéraux de la population et des ménages

G - 02 Bilan démographique du canton, selon l'origine, période 1989 / 1997

Moyennes annuelles

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

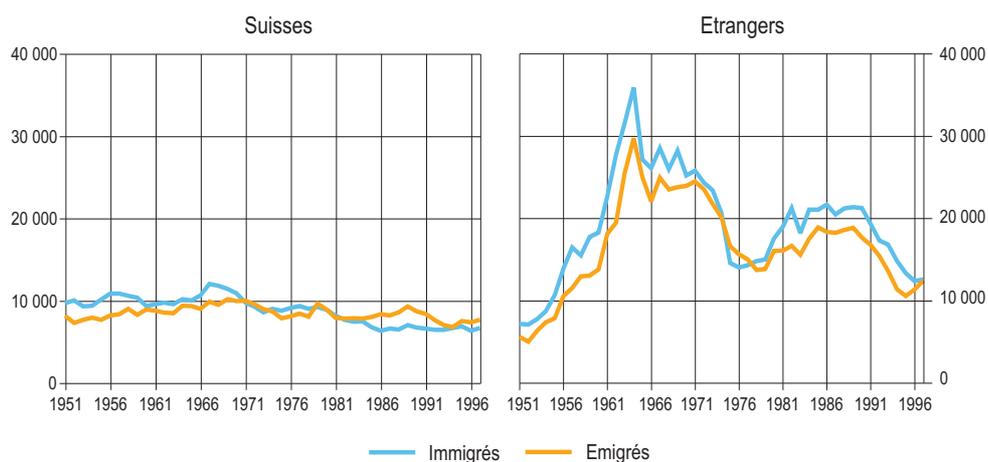
2. Evolution des mouvements migratoires depuis 1951

On dispose de données annuelles relatives aux migrations extérieures du canton depuis 1951. Celles-là nous permettent de replacer brièvement les mouvements migratoires récents (1989 - 1997), qui seront analysés par la suite, dans l'évolution générale des arrivées et des départs depuis plus de quarante ans.

G - 03 Mouvement migratoire du canton, selon l'origine, depuis 1991

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

Migration suisse et migration étrangère : deux tendances

Relevons d'emblée le contraste évident entre le volume et le profil des migrations suisses et étrangères tout au long de la période⁷.

En effet, encore supérieures en nombres jusqu'au milieu des années cinquante, les migrations de Suisses (entrées et sorties) vont rapidement être supplantées par les mouvements d'étrangers, en raison d'un appel très fort de travailleurs saisonniers (construction) et sous permis annuel (industrie). Ce courant va s'amplifier et le sommet sera atteint en 1964, avec 35 925 arrivées et 29 759 départs d'étrangers, soit plus des trois-quarts (76,9 %) des mouvements migratoires du canton.

La deuxième moitié des années soixante sera marquée par les effets de la politique fédérale de limitation de l'immigration étrangère. Par la suite, le flux et reflux migratoire étranger va chuter pour atteindre un premier plancher lors de la récession économique du milieu des années septante. De 1964 à 1979, la somme des arrivées et départs d'étrangers passe de plus de 60 000 mouvements par année à moins de 30 000. Ceux-ci augmenteront à nouveau durant les années quatre-vingt, puis se contracteront à nouveau dès 1990.

Quoique d'amplitude moins élevée, et moins chaotique, la migration suisse connaît aussi un effritement depuis le début des années septante jusqu'à nos jours.

Depuis la fin des années cinquante, la part des étrangers dans la migration cantonale a fluctué, grosso modo, entre 60 % et 70 %.

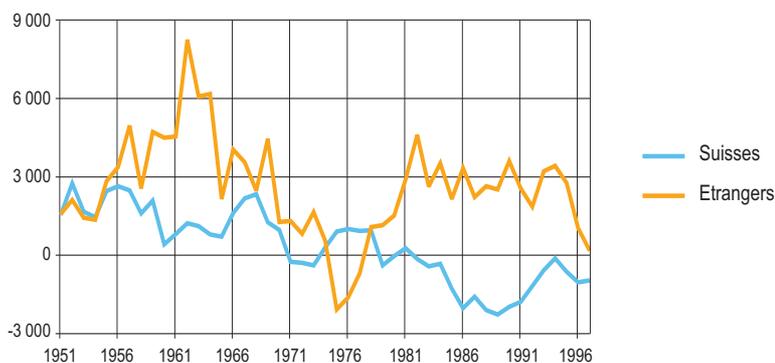
⁷ Rappelons que, parmi les arrivées et départs d'étrangers, les saisonniers sont compris. Si, par définition, ceux-ci n'influencent pas, jusqu'en 1989 du moins (voir encadré p. 18), le bilan annuel (solde nul en fin d'année), ils renforcent le volume du mouvement migratoire.

Si le volume des migrations peut représenter une masse de mouvements importante, qu'en est-il du solde des entrées et sorties, de Suisses et d'étrangers ?

G - 04 Solde migratoire du canton, selon l'origine, depuis 1991

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

Jusqu'au début des années septante, des soldes migratoires positifs, tant suisses qu'étrangers, concourent à l'augmentation de la population résidente du canton. Toutefois, leurs évolutions respectives diffèrent notablement.

Depuis les années quatre-vingt, les Suisses partent

De 1951 à 1959, le solde annuel moyen de la **migration suisse** est largement positif et il se maintient aux environs de 2 000. Puis, de 1960 à 1965, il fléchit (moyenne annuelle : 846). Par la suite, le solde migratoire des ressortissants suisses reprend un peu de vigueur, assurant un bilan positif, interrompu par trois années de pertes, de 1971 à 1973. De 1974 à 1978, leur succède encore un bref intermède de gains, qui sera suivi d'un **déficit migratoire** quasi constant jusqu'à nos jours. De 1982 à 1997, soit en seize ans, les pertes migratoires de Suisses s'élèvent à 18 413 personnes, dont plus des trois quarts (77,1 %, soit 14 192) pendant la période de fort exode, de 1985 à 1992. Les causes de cette hémorragie de population suisse ont été mises en évidence, en 1989 - 1990, par une enquête de l'Office cantonal de la statistique menée conjointement avec l'Office cantonal de la population⁸. La principale raison invoquée, à l'époque, comme étant à l'origine de ces départs, principalement vers la périphérie du canton, relevait de problèmes liés au logement.

Dès les années cinquante, les étrangers s'installent ...

Quant aux soldes de la **migration étrangère**, ils s'élèvent rapidement dès le milieu des années cinquante. Pendant la période 1961 - 1965, marquée par une économie en « surchauffe » et une politique fédérale d'immigration encore très ouverte, le gain étranger atteint un sommet en 1962 (8 244) et se maintient en moyenne annuelle à plus de 5 000 (5 437). De 1966 à 1969, la conjoncture économique demeure favorable, mais l'immigration est sous contrôle : le solde migratoire annuel moyen est ramené à moins de 3 000 (2 904). Entre 1970 et 1974, la politique fédérale d'immigration se durcit encore et le solde migratoire étranger tombe à près de 1 000 (moyenne annuelle). Arrivent alors les trois années de « crise », dite du premier choc pétrolier, au cours desquelles le bilan migratoire étranger devient déficitaire (perte de 4 361 en 1975-1977).

... jusqu'à la « crise »

⁸ OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE (OCSTAT). *L'émigration de Suisses hors du canton de Genève*, Office cantonal de la statistique, Aspects statistiques n° 80, octobre 1990, 23 p.

Le gain étranger reprend de la vigueur

De 1978 à 1996, les soldes sont à nouveau positifs, toujours supérieurs à 1 000 (gain annuel moyen : 2 565), avec une poussée à 4 606 en 1982. En 1997, nouvelle chute : le solde migratoire est pratiquement nul.

Malgré des variations annuelles de forte amplitude, on peut noter tout de même, dans les années quatre-vingt, un tassement du gain migratoire étranger qui, additionné aux pertes élevées du gain migratoire des Suisses, de 1989 à 1992, explique les résultats faiblement positifs du total de la migration de cette époque. Rappelons que de 1978 à 1988, le bilan migratoire suisse, également négatif, avait été constamment, et parfois largement, compensé par le gain étranger.

D'où viennent-ils ?

Tout au long de la période observée (1951 à 1997), le peuplement du canton a été déterminé dans une large mesure par la migration étrangère. Cette migration étrangère, quoique composée de nombreuses nationalités, est toutefois, pour l'essentiel, formée d'immigrés de quelques-unes seulement d'entre elles : Espagne, France, Italie et Portugal principalement. Pour illustrer l'effet de ces migrations, rappelons simplement qu'à fin 1997, huit étrangers sur dix résidant dans le canton sont originaires d'un pays européen. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt en tous cas, la plupart du temps, la plus grande part du solde migratoire annuel (tant négatif que positif) provient donc d'étrangers d'origine européenne.

Cette prépondérance de la **migration européenne** commence à s'affaiblir dès le début des années nonante, avec l'apparition de la baisse tendancielle de l'ensemble des flux migratoires extérieurs, constatée tant aux échelons suisse que genevois. En 1996, elle est supplantée par les migrations extra-européennes et, en 1997, la migration de ressortissants européens présente une perte nette.

Il n'en demeure pas moins que, pendant plusieurs décennies, l'Europe a été le principal fournisseur de main-d'œuvre étrangère et, donc, le moteur de la croissance de la population du canton. Quelle est donc l'évolution des principales nationalités à l'origine du dynamisme du peuplement européen du canton⁹ ?

D'Italie

Précisons d'emblée que, si les séries statistiques relatives aux migrations par nationalité ne sont homogènes et pleinement fiables que depuis 1971, nous savons, par exemple, que l'installation massive de la colonie **italienne** a débuté à la fin des années cinquante et s'est maintenue à un niveau élevé jusqu'au milieu des années septante¹⁰.

D'Espagne

La colonie **espagnole** a connu, elle, deux moments forts. Tout d'abord, une première vague d'arrivées de 1960 jusqu'au milieu des années septante. Puis, après le reflux de 1975 - 1976, une reprise, plus modeste, qui ne durera pas.

Du Portugal

Quant à la population **portugaise**, son arrivée massive à Genève, dès le début des années quatre-vingt, correspond à une période de reflux des populations italienne et, surtout, espagnole.

Mais qu'en est-il du bilan migratoire proprement dit de ces principales nationalités depuis 1971 ?

Mais ils repartent parfois

Depuis 1974, le **solde migratoire italien** est constamment déficitaire. La perte cumulée jusqu'en 1997 s'élève à près de 10 000 personnes (9 136).

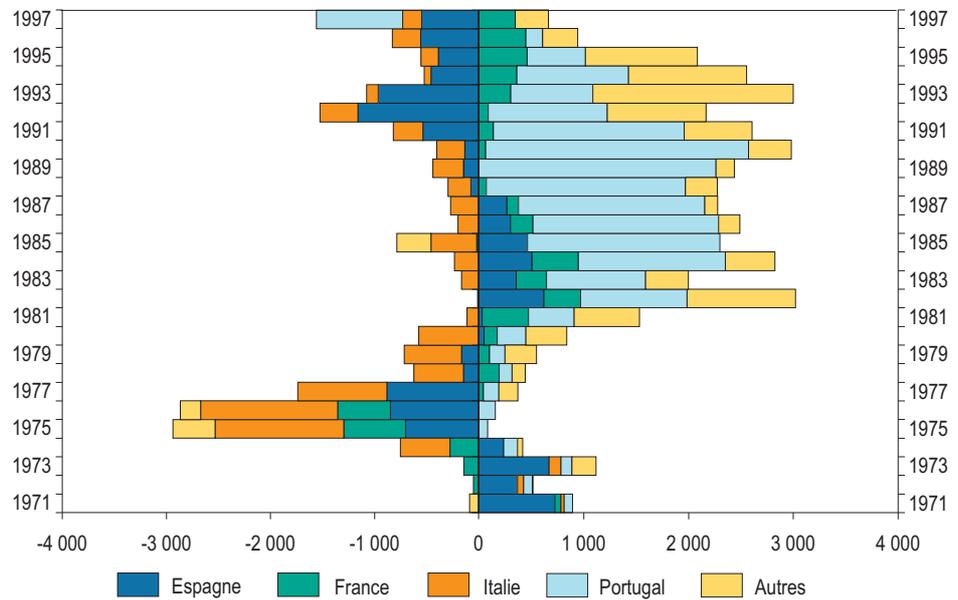
⁹ Une bonne partie de ces immigrants ont acquis, depuis, la nationalité suisse.

¹⁰ Sur la base d'autres indicateurs ou sources, il ressort clairement que, pendant la période d'intense migration de travailleurs étrangers (les années soixante), près de quatre-vingt pour cent des gains étrangers provenaient des quatre pays européens mentionnés ici. Voir, entre autres : *Etrangers résidant à Genève : depuis quand ?*, Aspects statistiques n° 93, OCSTAT, novembre 1993 ou les statistiques de l'Office fédéral des étrangers (OFE), ainsi que les résultats des divers recensements fédéraux de la population..

G - 05 Solde migratoire du canton, depuis 1971
Migration européenne, selon les principales nationalités

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

Les **Espagnols** connaissent aussi un reflux migratoire, mais en deux temps. Le premier prend naissance lors de la récession de la mi-septante, jusqu'en 1979 (en cinq ans, 2 740 départs de plus que d'arrivées); le second en 1988, et il se prolonge jusqu'à nos jours (- 4 956 en dix ans).

Le **bilan migratoire portugais** est en revanche positif depuis 1971 et, au cours des années quatre-vingt, les gains annuels s'accroissent fortement ; ils atteignent les 2 500 en 1990, avant de reculer, jusqu'à devenir négatifs en 1997 (- 827). Les gains cumulés des années 1971 à 1996 s'élèvent à plus de 20 000 (22 698).

Seront-ils remplacés ?

La diminution généralisée de la migration de ces trois principaux pays semble avoir été compensée par des ressortissants d'autres pays, européens et extra-européens, mais il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions¹¹.

T - 02 Solde migratoire du canton depuis 1971
Migration européenne, selon les principales nationalités

Moyennes annuelles

Canton de Genève

	Période		
	1971 / 1979	1980 / 1989	1990 / 1997
Espagne	- 83	238	- 593
France	- 130	203	277
Italie	- 523	- 251	- 214
Portugal	117	1 362	900
Autres	861	1 253	1 960
Total	243	2 805	2 330

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

¹¹ Pour l'Europe, ceux-là proviennent des pays de l'ex-bloc soviétique et de l'ex-Yougoslavie.

3. Evolution depuis 1989

L'analyse de la structure des migrations du canton a déjà été esquissée ci-dessus à travers l'évolution à moyen et long termes. Dans ce chapitre, la perspective va être affinée par l'analyse des mouvements migratoires au cours des années nonante, selon les caractères suivants : sexe, âge, activité et, en ce qui concerne la population étrangère, type de permis.

Nous examinerons successivement les arrivées et départs des Suisses, puis des étrangers. Comme nous l'avons vu précédemment, les mouvements migratoires suisses sont plus faibles et plus stables que les mouvements étrangers, pour lesquels nous disposons d'une caractéristique supplémentaire, le type de permis. Celui-là, par le statut et les droits qu'il définit, a joué et joue encore un rôle important dans la variation de certains flux migratoires étrangers, comme on le constatera par la suite.

3.1 Les migrations de Suisses

De 1989 à 1997, l'hémorragie se poursuit mais ralentit

De 1989 à 1997, le mouvement migratoire suisse a, grosso modo, poursuivi la lente baisse amorcée dans les années septante. On a enregistré 16 473 entrées et sorties du canton en 1989 et 14 501 en 1997. Le nombre de départs a fortement reculé de 1989 à 1994, pour remonter ensuite, alors que les arrivées dans le canton ont régressé plus lentement jusqu'en 1993, et repris un peu de vigueur depuis. Toutefois, les départs ont toujours été plus nombreux que les arrivées durant cette période, et donc le solde a toujours été négatif.

Ces différences d'évolution des composantes du mouvement migratoire

T - 03 Solde migratoire du canton, selon l'origine, depuis 1989

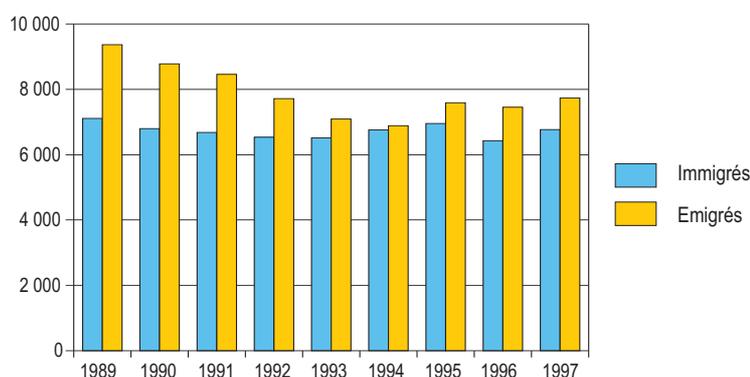
Chiffres annuels	Canton de Genève		
	Suisses	Etrangers	Total
1989	- 2 263	2 512	249
1990	- 1 979	3 609	1 630
1991	- 1 774	2 557	783
1992	- 1 187	1 862	675
1993	- 573	3 218	2 645
1994	- 124	3 426	3 302
1995	- 634	2 762	2 128
1996	- 1 030	1 028	- 2
1997	- 959	176	- 783

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

G - 06 Solde migratoire du canton Migration suisse, depuis 1989

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

suisse ont comme conséquence une diminution substantielle du solde négatif entre 1989 (- 2 263) et 1994 (- 124) ; en 1996 - 1997, les pertes sont à nouveau plus fortes, de l'ordre du millier.

Migrants suisses : plutôt jeunes ...

Le profil selon l'âge des migrants suisses est le reflet d'une migration composée principalement de **jeunes adultes** des deux sexes, entre 20 et 45 ans pour les hommes et un peu plus précoce (18 ans) pour les femmes : grosso modo, plus des deux tiers des arrivées et départs de Suisses se situent dans cette catégorie d'âges. Lorsqu'ils sont accompagnés d'enfants, ces derniers ont le plus souvent moins de dix ans. On ne peut relever une différence notable, selon le sexe, qu'entre seize et dix-sept ans, particularité due à l'arrivée et au départ des jeunes filles au pair, traditionnellement suisses-allemandes, venues acquérir, pendant une année, des notions de français dans le canton du bout du Lac.

... plutôt actifs

La structure par âge de la migration suisse du canton de Genève comporte naturellement une plus forte proportion de personnes **professionnellement actives** que d'inactifs.

Une inversion de tendance dans la mobilité des actifs, selon le sexe, apparaît au cours de cette période. Jusqu'en 1993 pour les arrivées, et 1994 pour les départs, les mouvements migratoires de femmes sont supérieurs à ceux des hommes. Depuis lors, une légère majorité des actifs migrants sont de sexe masculin.

Quant aux personnes sans activité professionnelle (inactifs), leur nombre demeure quasiment constant tout au long de la période et on ne note pas de changement durable dans la répartition entre hommes et femmes de cette catégorie.

3.2. Les migrations d'étrangers

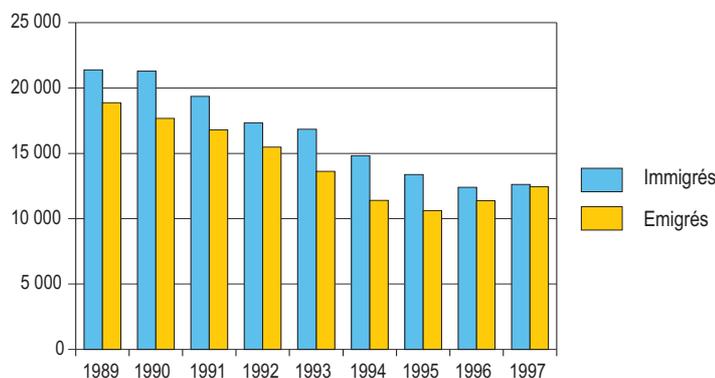
En début de période : forte composante saisonnière

La migration étrangère récente du canton se différencie de la migration suisse sur plusieurs plans. Tout d'abord, au début de la période, on constate encore, parmi les arrivées et les départs d'étrangers, une forte composante saisonnière : en 1989, 8 792 sur un total de 21 389 immigrés et 7 374 sur 18 877 émigrés. Naturellement, l'apport saisonnier se concentre particulièrement chez les hommes des classes d'âges actives, entre 20 et 60 ans.

G - 07 Mouvement migratoire du canton Migration étrangère, depuis 1989

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

Le mouvement saisonnier se tarit, la migration étrangère chute ...

Au bilan migratoire de la population étrangère, on enregistre, pour les deux sexes, des gains entre 0 et 40 ans et des pertes à partir de cet âge, alors que pour les Suisses, quand les pertes étaient importantes, elles se concentraient surtout chez les jeunes adultes et les enfants en bas âge.

Après 1989, intervient une chute de l'immigration et de l'émigration étrangère, due en grande partie à la quasi-disparition des mouvements de saisonniers. En effet, l'effondrement du marché de la construction, secteur économique traditionnellement grand utilisateur de main-d'œuvre saisonnière, et la politique fédérale visant à supprimer, à terme, le statut de saisonnier, euro-incompatible, ont contribué à une baisse drastique des effectifs de porteurs de permis A.

En outre, bien que le **regroupement familial**, engendré par les transformations de permis saisonniers en permis annuels¹², semble se poursuivre, un affaiblissement de ce processus s'amorce. Celui-ci se traduit, par exemple, de 1989 à 1997, par une réduction du gain migratoire des enfants de moins de vingt ans (de 1 036 en 1989 à 453 en 1997).

L'évolution récente de la migration étrangère selon le sexe et l'activité des migrants est fortement marquée, en ce qui concerne les actifs, par la quasi-disparition des mouvements migratoires de saisonniers, ainsi que par des tendances assez différentes entre hommes et femmes.

T - 04 Migration étrangère du canton (immigrants + émigrants), selon l'activité et le sexe, depuis 1989

Chiffres annuels	Canton de Genève								
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Actifs	28 063	27 171	23 864	19 855	16 774	13 178	11 679	11 494	12 145
Hommes	21 845	20 741	17 199	13 723	11 312	8 695	7 701	7 422	7 900
Femmes	6 218	6 430	6 665	6 132	5 462	4 483	3 978	4 072	4 245
Inactifs	12 203	11 782	12 287	12 951	13 714	13 058	12 299	12 276	12 909
Hommes	4 629	4 384	4 691	4 968	5 192	4 937	4 719	4 707	5 025
Femmes	7 574	7 398	7 596	7 983	8 522	8 121	7 580	7 569	7 884
Total	40 266	38 953	36 151	32 806	30 488	26 236	23 978	23 770	25 054

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

... en particulier, celle des actifs

On constate ainsi, de 1989 à 1997, une régression brutale des flux migratoires d'actifs étrangers : le nombre de mouvements (immigrés + émigrés) a été divisé par 2,3 entre 1989 et 1997, passant de 28 063 à 12 145.

Du point de vue de la répartition selon le sexe, en début de période, les hommes forment plus des trois quarts des migrants actifs¹³. En fin de période, quoique encore largement majoritaires, ils en forment moins des deux tiers.

Durant cette période, l'évolution de la migration d'étrangers n'exerçant pas d'activité professionnelle (donc sans saisonniers) est plus stable. Le nombre total d'immigrés et d'émigrés varie grosso modo entre 12 000 et 14 000 par année. En conséquence, la part des inactifs parmi les arrivées et départs d'étrangers augmente et passe de moins d'un tiers (1989 - 1990) à plus de la moitié, dès 1995. La mobilité est

¹² Sur le regroupement familial, voir les encadrés p. 17 et p. 18.

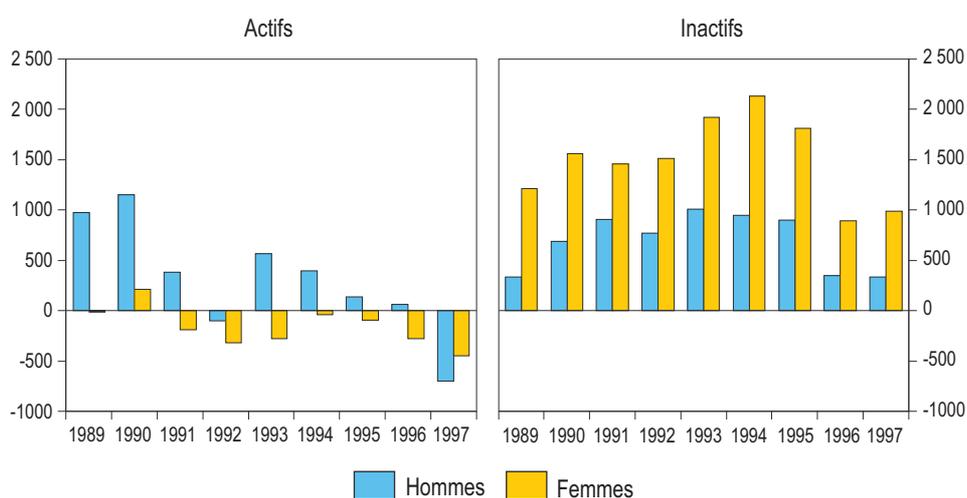
¹³ Rappelons que par son statut même, la personne soumise au permis saisonnier (A) est, par définition, un travailleur et que, dans la majorité des cas, son activité s'exerce dans les domaines de la construction, de l'hôtellerie-restauration ou de l'agriculture. Neuf fois sur dix, il s'agit d'un homme.

la plus forte dans les années 1992 - 1994, où elle est surtout imputable aux arrivées féminines - femmes inactives en forte proportion - à mettre en relation avec le regroupement familial. Depuis 1989, le mouvement migratoire étranger selon l'activité et le sexe se singularise aussi par le résultat contrasté du bilan migratoire.

G - 08 Solde migratoire étranger du canton, selon l'activité et le sexe, depuis 1989

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

Le regroupement familial donne de l'ampleur aux arrivées d'étrangers n'exerçant pas d'activité économique

Dès 1991, le **solde migratoire des actifs** chute et devient même négatif pour les femmes. En 1992, les pertes d'actifs touchent les deux sexes. Le solde redevient positif pour les hommes de 1993 à 1996, grâce aux gains dus aux transformations de permis saisonniers en permis annuels, qui se traduisent par des « non-retours » de saisonniers. En 1997, les pertes masculines dépassent nettement les pertes féminines.

En revanche, le **solde migratoire des étrangers sans activité professionnelle** est largement positif et majoritairement féminin tout au long de la période; il varie, selon les années, entre plus de mille et plus de trois mille personnes; la proportion de femmes varie, quant à elle, entre 65 à 75 %. Mais on constate les deux dernières années un tassement très net de ce gain, lié à l'affaiblissement du phénomène de regroupement familial.

Par rapport à la migration suisse (Genevois et Confédérés), la migration étrangère peut être vue sous un angle supplémentaire : le type de permis. L'établissement, la durée de séjour et, éventuellement, par la suite, la venue de la famille des étrangers dépendent dans une large mesure du type de permis octroyé, et ce processus a un fort impact sur les flux migratoires étrangers, et tout particulièrement sur celui des entrées¹⁴.

¹⁴ « Ce processus d'auto-gonflement de la population étrangère a été, comme l'indique l'OFIAMT, alimenté en continu par le recrutement annuel de saisonniers souvent peu qualifiés, et par l'octroi à ces immigrés du statut de travailleurs à l'année après quatre saisons consécutives (...), ce qui leur permet, entre autres, de faire venir leur famille (...). D'autres saisonniers les remplacent alors, principalement dans les branches traditionnelles de recrutement que sont l'hôtellerie, la construction et l'agriculture ». OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE (OCSTAT). *Les étrangers résidant dans le canton de Genève : bilan démographique des années quatre-vingt*, Office cantonal de la statistique, Aspects statistiques n° 89, décembre 1992, p.17.

Le type d'autorisation de séjour des étrangers influence les flux migratoires

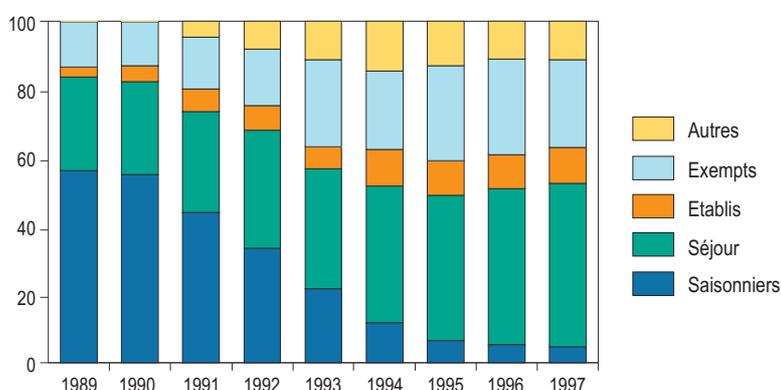
Les conditions initiales d'obtention d'un permis et celles de sa transformation éventuelle règlent la durée du séjour des étrangers en Suisse et les principes de la venue des membres éventuels de leur famille. Les arrivées et les départs d'étrangers sont donc largement marqués par le type de permis délivré, tant pour ceux qui viennent exercer une activité lucrative que pour les autres (conjoints, enfants).

C'est pourquoi, malgré la quasi-disparition du statut de saisonnier, une part importante des migrations récentes est encore tributaire de la venue des travailleurs sous permis (A) quelques années auparavant. Ne serait-ce que par le processus de regroupement familial qu'autorise l'octroi à ces immigrants ayant accompli quatre saisons consécutives, d'un permis annuel (B). Ce phénomène apparaît assez clairement dans la répartition des **arrivées dans le canton** depuis 1989.

G - 09 Etrangers ayant immigré dans le canton, selon le type de permis, depuis 1989

Répartition en pour cent

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

Les permis saisonniers (A) disparaissent mais les permis annuels (B) en profitent

En effet, si, en début de période quatre **immigrés** sur dix étaient encore des **saisonniers**, en 1997 ces derniers ne représentent plus que les 2 % des arrivées. En revanche, les arrivées de **permis de séjour** (B), qui représentent déjà plus du tiers (36 %) des entrées d'étrangers en 1989, deviennent majoritaires en 1997 (51 %). Sur l'ensemble de la période, plus des deux tiers de ces personnes (69 %) n'exercent pas d'activité professionnelle.

A la suite de la forte réduction de la part des saisonniers, les fonctionnaires internationaux et assimilés (**personnes exemptes de permis**) forment le deuxième groupe le plus important parmi les immigrants en fin de période : leur part passe de 18 % des entrées annuelles, en 1989, à près de 30 %, dès 1995.

A eux deux, les détenteurs de **permis annuels** et les **fonctionnaires internationaux** représentent plus des trois quarts (79 %) de l'immigration étrangère, contre 53 % en 1989.

Les porteurs de **permis d'établissement** (C) sont très peu nombreux parmi les étrangers entrant dans le canton (de 5 % à 9 %). L'acquisition du permis d'établissement étant soumise, dans la règle, à la condition d'un séjour antérieur prolongé sur le territoire suisse¹⁵, les immigrants bénéficiant de ce type de permis sont naturellement très minoritaires parmi les arrivées directes de l'étranger. Dans ce dernier cas, il s'agit soit d'exceptions, soit de la venue, après coup, de membres de la famille.

¹⁵ Voir encadré p.17.

Quant à la catégorie des personnes au bénéfice d'une **autorisation de durée limitée** (autres), de quasi inexistante avant 1991 (moins de 1 % du total des immigrants), elle grimpe dès 1994 à plus de 10 %. Cette catégorie regroupe les personnes bénéficiant d'autorisation de courte durée (permis L, d'une durée de 4 à 18 mois) ainsi que les admissions provisoires (anciennement internés ; permis F).

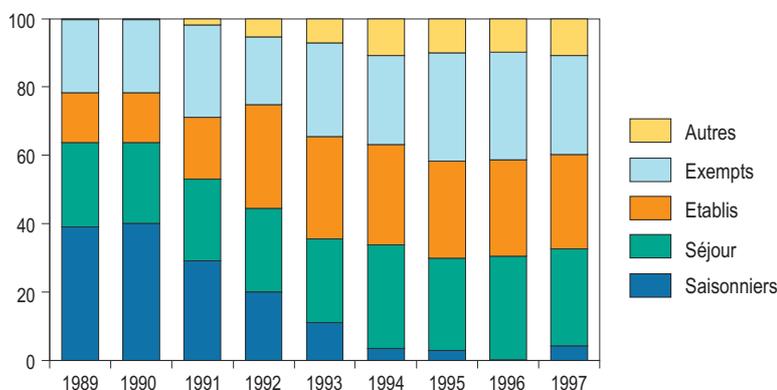
Si l'on considère, maintenant, les **départs du canton**, on peut constater que les permis annuels (B) n'y participent que dans une proportion de 24 % à 30 %.

La part des permis C (établissement) parmi les sorties passe de 15 % environ, en début de période, à près de 30 %, en fin de période.

G - 10 Etrangers ayant immigré hors du canton, selon le type de permis, depuis 1989

Répartition en pour cent

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

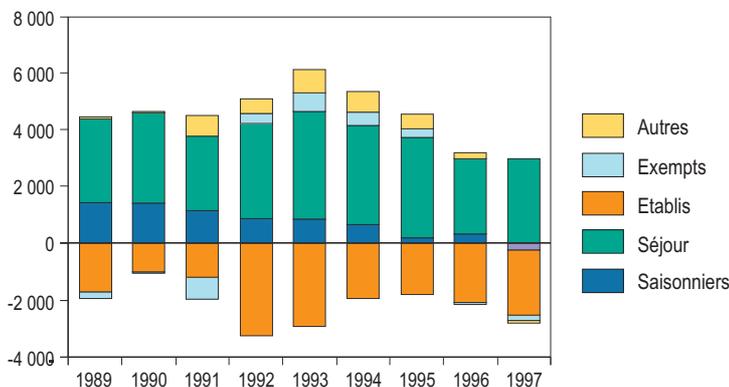
Mobiles par nature (fonctionnaires internationaux) ou par définition (permis temporaires ou de courte durée, autres), les autres catégories occupent dans l'émigration étrangère une part très proche de celle qu'ils occupent dans l'immigration.

Ces évolutions différenciées des entrées et des sorties du canton donnent un solde migratoire très contrasté en fonction du permis.

G - 11 Solde migratoire étranger du canton, selon le type de permis, depuis 1989

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

Les permis de séjour annuels (B) ont préservé le solde migratoire positif étranger

En effet, si, pour la période récente (1989 - 1997), le bilan des migrations étrangères du canton demeure largement positif, cela est essentiellement dû aux gains importants de permis de séjour annuel (B), et notamment aux transformations de permis saisonniers en permis de séjour et aux arrivées induites par le regroupement familial. Leur font pendant des pertes annuelles constantes de titulaires de permis d'établissement, qui se montent au total à 18 102 pour cette période¹⁶.

Les fonctionnaires internationaux et assimilés, exempts de permis, présentent un bilan presque équilibré - solde positif de 500 personnes en neuf ans - entre les années de faibles pertes et les années de faibles gains.

Quant aux détenteurs d'autorisations de durée limitée (autres), d'introduction relativement récente, leur solde est constamment positif mais de peu d'ampleur pendant la période sous revue (+ 3 560).

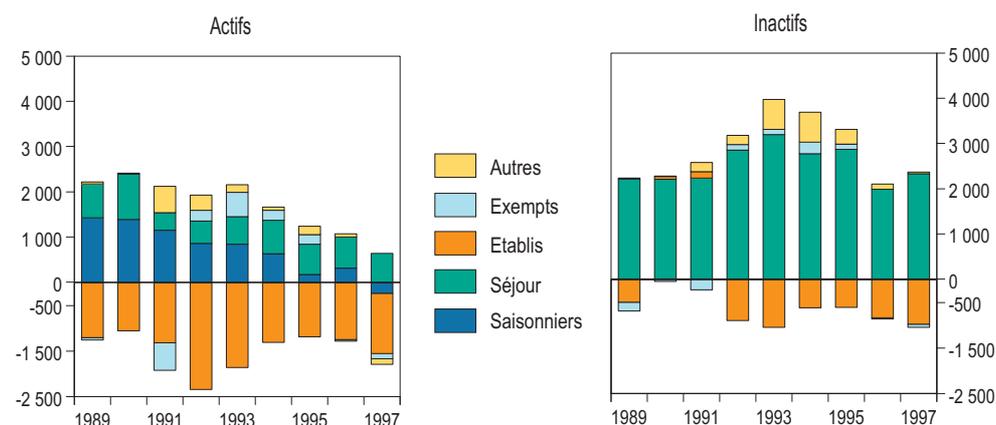
Les effets, sur la migration, de la récession économique de ces dernières années et du phénomène du regroupement familial, qui affecte essentiellement les porteurs de permis annuel (B), ressortent clairement de l'évolution des soldes migratoires par permis lorsque l'on distingue les migrants exerçant une activité professionnelle des inactifs (du moins, les personnes déclarées comme telles dans les fichiers de l'OCP¹⁷).

Mais celui-là est composé majoritairement de migrants sans activité professionnelle

G - 12 Solde migratoire étranger du canton, selon l'activité et le type de permis, depuis 1989

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

En effet, de 1989 à 1997, le **gain migratoire** des résidents à l'année (permis B) est principalement composé de personnes inactives professionnellement. Celles-ci représentent plus des deux tiers, et jusqu'à 85 %, du solde positif des permis de séjour.

En revanche, les **pertes migratoires** - constantes - d'étrangers établis depuis de longue date dans le canton - ou du moins, antérieurement, en Suisse - (permis C), sont, essentiellement, le fait de personnes exerçant, en principe, une activité professionnelle. A ce propos, il paraît bon de souligner le fait que le bilan des migrations

¹⁶ Il s'agit donc ici de résidents étrangers établis, en principe, depuis au moins cinq ans.

¹⁷ Les étrangers sous permis d'établissement n'étant pas soumis, comme les saisonniers ou les étrangers sous permis de séjour, à un contrôle de leur activité, la qualité des informations de l'OCP relatives au statut actifs/inactifs est très inégale.

d'étrangers sous permis C ne peut à moyen et long termes qu'être négatif : les étrangers quittant définitivement le canton (la Suisse) avec un permis d'établissement y sont entrés à l'origine par le biais d'un permis de courte durée (en général, A ou B), voire en tant qu'exempts (fonctionnaires internationaux ou membres de leur famille) et exceptionnellement par le biais d'un permis C.

Naturellement, le solde migratoire saisonnier ne peut se composer que d'actifs. Encore important en début de période (rappelons-le, le gain saisonnier en fin d'année est imputable, principalement, à des permis A dont la transformation en permis de séjour annuel a eu lieu au cours de la période sous revue), il n'est plus que résiduel en fin de période (voir encadré, page 18).

En guise de conclusion

Comme l'a souligné dès 1997 l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'immigration étrangère n'a cessé de diminuer en Suisse depuis quelques années, réduisant ainsi l'excédent migratoire et en conséquence ralentissant la croissance démographique. L'Office fédéral des étrangers (OFE) explique cette évolution par la politique du Conseil fédéral à l'égard des étrangers et par la récession¹⁸. Le canton de Genève ne fait pas exception dans ce domaine. Du fait de l'évolution des mouvements migratoires - immigrants et émigrants étrangers, mais aussi, dans ce cas, indigènes -, il a vu lui aussi son solde migratoire s'affaiblir, et devenir parfois négatif, dès la deuxième moitié des années quatre-vingt, comme cela s'était déjà produit à la mi-septante, marquée par la récession. Dans les deux cas, même si des modifications sont intervenues dans la politique fédérale relative à l'immigration étrangère, les causes principales de la réduction des flux migratoires sont d'abord d'ordre économique. Ce sont principalement les soldes migratoires de personnes actives qui diminuent ; bénéficiant encore de la vague de regroupements familiaux, le bilan migratoire des étrangers n'exerçant pas d'activité lucrative est encore largement positif tout au long de la période récente (1989 - 1997). Néanmoins, cet effet même semble avoir atteint son apogée en 1994 et l'on peut douter qu'à l'avenir, sans une reprise vigoureuse de la croissance de l'emploi, il suffise à compenser les retours dans leur pays d'origine des résidents étrangers de plus longue date.

Le bilan migratoire de 1998 boucle, après deux années consécutives de perte, avec un excédent de 1 113 personnes. Ce nouveau solde positif ne semble, toutefois, pas marquer un retournement de tendance. Sa composition s'inscrit, en effet, dans l'analyse des mouvements migratoires récents (1989 - 1997) : perte migratoire suisse (- 899), gain étranger en augmentation (2 012), dont plus de 80 % est formé d'immigrants n'exerçant pas d'activité lucrative (1 667). Ajoutons encore à cet inventaire que ce sont les étrangers soumis à une autorisation de séjour à l'année (permis B) qui apportent la contribution la plus nombreuse (3 162) au solde migratoire positif de 1998 et que ce sont les étrangers établis de longue date (permis C) qui présentent les pertes les plus élevées (- 1 777 dont 859 actifs).

¹⁸ TRIBUNE DE GENEVE, 1^{er} - 2 mars 1997, page 9.

Quelques définitions¹⁹

Principales catégories de migrants étrangers qualifiées selon leur type d'autorisation de séjour :

- *Les saisonniers (permis A), qui sont des travailleurs qui exercent une activité lucrative dans une branche ou une entreprise à caractère saisonnier pour la durée de la saison, mais au maximum de neuf mois. Le saisonnier doit donc séjourner pendant trois mois au moins à l'étranger en l'espace d'une année civile. Le saisonnier n'a pas le droit de se faire accompagner en Suisse par sa famille. L'autorisation saisonnière peut, sur demande, être transformée en autorisation à l'année à condition que le saisonnier ait travaillé en Suisse régulièrement pendant 36 mois au total dans le courant de quatre années consécutives (48 mois) et qu'il puisse occuper un emploi fixe à l'année. Après la transformation de l'autorisation saisonnière en autorisation à l'année, le regroupement familial est admis sans délai.*
- *Les résidents à l'année (permis B), qui sont des étrangers dont l'autorisation est généralement limitée à un an et peut être prolongée. Ils peuvent exercer ou ne pas exercer une activité lucrative. En règle générale, les résidents à l'année venus en Suisse pour exercer une activité lucrative peuvent faire venir leur famille seulement douze mois après leur entrée en Suisse.*
- *Les établis (permis C) sont des étrangers qui obtiennent, après un séjour prolongé en Suisse (au minimum de cinq ans), une autorisation d'établissement assortie d'un statut privilégié. Sauf exception, dès qu'un étranger reçoit l'autorisation d'établissement, son épouse et ses enfants âgés de moins de 18 ans ont le droit d'être inclus dans l'autorisation, s'ils font ménage commun avec lui.*
- *La catégorie autres regroupe les bénéficiaires d'une admission provisoire (permis F), les personnes qui bénéficient d'autorisations de courte durée (permis L), qui par définition ne résident que momentanément et à titre exceptionnel sur le sol suisse.*
- *Les personnes exemptes de permis (exempt) sont principalement des membres ou employés de missions diplomatiques et d'organisations internationales gouvernementales, ainsi que leurs familles. Genève est, avec Berne, le canton qui compte le plus grand nombre de résidents étrangers dont le statut dépend directement du département des affaires étrangères de la Confédération et n'est pas soumis à l'obtention d'un permis.*
- *Rappelons, en outre, que les requérants d'asile ne font pas partie de la population résidante et n'apparaissent donc pas dans les statistiques, tant du mouvement que de l'état, de la population du canton. En revanche, ceux qui obtiennent une admission provisoire (permis F) ou le statut de réfugiés (soit un permis de séjour (B) ou un permis d'établissement (C) sont comptabilisés dans ces catégories.*

¹⁹ Ces extraits ont été tirés du manuel *Les étrangers dans la commune*, édité par la Fédération des bourgeoisies et corporations, l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses et la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers, Berne, 1989.

Les saisonniers

Indépendamment de leur apport sur le plan économique, les travailleurs saisonniers ont joué un rôle non négligeable dans l'évolution démographique des cantons à travers principalement deux phénomènes induits : les transformations d'autorisations saisonnières en autorisations non saisonnières (à l'année) et le regroupement familial. Dans nos commentaires des migrations du canton, nous y faisons fréquemment référence, quoique la statistique cantonale ne permette pas d'isoler avec précision ces deux phénomènes. En ayant recours à la statistique de l'Office fédéral des étrangers, nous pouvons clairement chiffrer ces deux phénomènes et confirmer leur impact sur l'évolution récente des migrations étrangères du canton décrite précédemment.

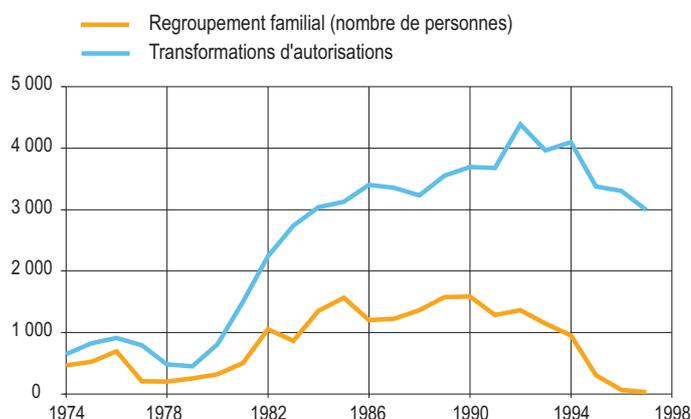
On peut remarquer, d'une part, une correspondance entre l'évolution des transformations de permis et celle des arrivées par regroupement familial ; d'autre part, au vu des résultats les plus récents des transformations de permis, on s'achemine vers une réduction massive des arrivées dans le canton par regroupement familial (voir graphique G - 13, page 19).

En relation avec le statut de saisonnier, précisons encore que, pour des raisons techniques, une nouvelle méthode de calcul de la population du canton a été introduite au début de 1989. En ce qui concerne les migrations, la modification la plus importante a été la fusion des mouvements de saisonniers (permis A) dans l'ensemble des mouvements migratoires, alors que, jusque là, ceux-ci étaient traités à part. Cette opération permettait de ne pas prendre en compte les travailleurs saisonniers dans le calcul de la population résidente de fin d'année, en les excluant automatiquement à ce moment, puis en les réintroduisant dès le début de l'année suivante, soit avec leur permis d'origine, soit après avoir effectué une transformation de permis. C'est pourquoi, même si dans les faits, l'autorisation saisonnière de neuf mois pouvait recouvrir deux années civiles, le solde de saisonniers en fin d'année demeurait nul. Une des incidences du changement de méthode de calcul, prenant en compte les dates effectives de migration ou d'attribution d'une autorisation à l'année, est l'apparition, depuis 1989, d'un solde migratoire de permis saisonniers non nul en fin d'année.

G - 13 Transformations d'autorisations saisonnières en autorisations non saisonnières et regroupement familial, depuis 1974

Totaux annuels

Canton de Genève



Source : Office fédéral des étrangers

Collection «Etudes et documents»

Collection «Aspects statistiques»

Publications de l'OCSTAT sur les migrations

- *Evolution récente de la population du canton de Genève. Tendances actuelles.* Etudes et Documents n° 5, mai 1982 (48 pages).
- *Evolution de la population étrangère à Genève, 1981 - 1984.* Aspects statistiques n° 49, janvier 1986 (31 pages).
- *Emigration des Suisses hors du canton de Genève, 1984 - 1986.* Aspects statistiques n° 58, décembre 1987 (28 pages).
- *L'émigration des Suisses hors du canton de Genève.* Aspects statistiques n° 80, octobre 1990 (26 pages).
- *Les étrangers résidant dans le canton de Genève : bilan démographique des années quatre-vingt.* Aspects statistiques n° 89, décembre 1992 (35 pages).
- *Etrangers résidant à Genève : depuis quand ?* Aspects statistiques n° 93, novembre 1993 (29 pages).

Publications de l'OFS

- *La Suisse : Terre d'immigration, société multiculturelle.* Office fédéral de la statistique, Berne, 1995.
- *Les migrations en Suisse entre 1981 et 1993.* Office fédéral de la statistique - Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC), Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (RPFL), Berne, 1996.

Office cantonal de la statistique

8, rue du 31-Décembre

Case postale 6255 1211 Genève 6



DEEE – Département de l'économie,
de l'emploi et des affaires extérieures

L'Office cantonal de la statistique produit et recueille des informations dans tous les domaines de la statistique, les met à disposition et les diffuse. Il assure également la coordination de la statistique publique sur le plan cantonal.

Téléphone

022 / 787 67 07 (accès principal à l'Office)

022 / 787 67 67 (indice des prix à la consommation)

Télécopieur

022 / 736 29 45

Centre de documentation

Ouvert au public de 13 h 45 à 17 h 30

Légende des signes

-	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
()	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

Edition Office cantonal de la statistique
(OCSTAT) Genève

Rédaction
Responsable
de la publication Jean-Emile Neury, directeur

Auteur Paul-Henri Girard
Tél. 022 / 787 67 34

Réalisation,
Mise en page,
illustration graphique Dominique Felsenheimer

Administration
Commandes,
abonnements Tél. 022 / 787 67 07
Prix Les cahiers de la collection *Communications statistiques* sont en
vente au numéro (12 francs) ou selon divers types d'abonnements
Tirage 700 exemplaires

Impression Steffen SA, Genève

© OCSTAT, Genève 1999. Reproduction autorisée avec mention
de la source

ISSN 1422-4585